



Soudan : Le Mouvement de la paix appelle la France à agir pour mettre en œuvre une action internationale urgente, décisive et coordonnée par les Nations unies pour protéger les civil-es.

Le Mouvement de la paix s'associe à la déclaration faite par le FIDH (1) signée par la LDH. Il attire l'attention sur les éléments principaux de cette déclaration signée par de nombreuses organisations de défense des droits l'homme en particulier africaines : « Après dix-huit mois de siège sans interruption, la ville soudanaise d'El Fasher est tombée aux mains des Forces de soutien rapide (FSR) le 26 octobre 2025. Des preuves de massacres de masse et de nettoyage ethnique s'accumulent. Une action internationale urgente, décisive et coordonnée est nécessaire pour protéger les civil-es, permettre l'accès humanitaire et garantir la responsabilité des crimes graves commis à El Fasher et dans l'ensemble du Soudan.

Des preuves d'atrocités de masse et de nettoyage ethnique

Dans son rapport de septembre 2025 intitulé « Une guerre d'atrocités », la Mission d'enquête internationale indépendante des Nations unies sur le Soudan a conclu que les Forces armées soudanaises (SAF) et les Forces de soutien rapide (RSF) étaient responsables d'attaques directes et à grande échelle contre des civils et de la destruction massive d'infrastructures essentielles. La Mission a constaté que les RSF avait commis une multitude de crimes contre l'humanité pendant le siège d'El Fasher, notamment des meurtres, des actes de torture, des viols, de l'esclavage sexuel, des déplacements forcés et des persécutions pour des motifs ethniques, sexistes et politiques. Le conflit entre les SAF et les RSF, qui a éclaté en avril 2023, a provoqué l'une des pires catastrophes humanitaires au monde. Plus de 150 000 personnes ont été tuées, plus de 14 millions ont été déplacées et plus de 25 millions sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, la famine étant confirmée dans plusieurs régions.

Appel à l'action La communauté internationale a reçu des avertissements répétés concernant le risque d'atrocités de masse à El Fasher tout au long de l'année 2025. Malgré ces avertissements, les mesures concrètes prises pour prévenir la catastrophe actuelle ont été insuffisantes. Une action internationale urgente, décisive et coordonnée est nécessaire pour assurer la protection des civils et permettre l'accès humanitaire. Les auteurs des crimes contre l'humanité commis à El Fasher et dans tout le Soudan seront tenus responsables de leurs actes » (fin de citation)

Le Mouvement de la paix souligne combien le peuple Soudanais, dans ses diversités, a exprimé, en particulier par la mobilisation de sa jeunesse, pendant la période de la transition démocratique 2019-2021, toutes ses aspirations à vivre en paix et en démocratie et toutes ses capacités à gérer le pays.

Le Mouvement de la paix appelle le gouvernement de la France et le président de la République à utiliser tous les leviers et moyens en leur possessions pour arrêter ces massacres et cette guerre, pour rétablir la sécurité des populations et intervenir au niveau des Nations unies pour mettre en œuvre des équilibres durables au-delà d'arrêter le feu.

Parmi les actions possibles, au-delà des pressions diplomatiques, dont nous mesurons trop souvent les limites, l'intervention des forces d'interposition et de protection des populations civiles doivent être envisagées le plus rapidement possible par les Nations unies afin d'éviter la poursuite d'une guerre interne par procuration qui dure.

Le Mouvement de la paix condamne toutes les interventions étrangères dans ce conflit.

Il appelle à participer aux actions allant dans ce sens et à intervenir auprès des parlementaires et des préfectures pour faire valoir nos demandes.

Le Mouvement de la paix le 7 novembre 2025

- 1- Fédération internationale des Droits de l'Homme
- 2- Source : <https://www.ldh-france.org/soudan-une-action-internationale-est-urgente-pour-empêcher-de-nouvelles-atrocités-a-el-fasher/>

Rejoignez le Mouvement de la Paix, faites des amis-ies rejoindre Le Mouvement de la Paix.

Ecrire à national@mvtpeix.org

Adhérez en ligne sur notre site internet : Choisissez le montant de votre cotisation annuelle en fonction de vos ressources (adhésion possible dès 15 euros pour faibles ressources). https://boutiquedelapeix.com/soutien/41-adhesion-au-mouvement-de-la-paix.html#/108-adhesion-cotisation_faibles_ressources_15/114-annee-2025